

OPCVM DENOMME « EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE » - Action D
Code ISIN : FR0010220129

Paris, le 06 novembre 2019

Objet : Regroupement de la catégorie d'actions D (Code ISIN : FR0010220129) avec la catégorie d'actions C (Code ISIN : FR0010219899) de la SICAV « EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE »

Madame, Monsieur,

Vous êtes détenteurs d'actions D de la SICAV dénommée « EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE » (ci-après la « **SICAV** ») et nous vous en remercions. A ce titre, nous avons l'honneur de vous informer du regroupement des catégories d'actions D et C de votre SICAV.

1. L'OPERATION

- L'assemblée générale extraordinaire de votre SICAV, réunie le 28 octobre 2019, a décidé de regrouper la catégorie d'actions D (Code ISIN : FR0010220129) avec la catégorie d'actions C (Code ISIN : FR0010219899) de votre SICAV (ci-après l'« **Opération** »).
- Cette Opération entrera en vigueur le 29 novembre 2019 sur la base de la valeur liquidative du 28 novembre 2019. Pour les besoins de l'Opération, il sera procédé au blocage des souscriptions et des rachats d'actions D de la SICAV à compter du 25 novembre 2019 après 11 heures 30.
- Les caractéristiques et la structure tarifaire des actions C et D sont identiques à l'exception des modalités d'affectation des sommes distribuables : les actions D sont des actions de distribution, le résultat net et les plus-values nettes réalisées peuvent être distribués alors que les actions C sont des actions de capitalisation, le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont systématiquement capitalisés.
- Nous attirons votre attention sur le fait que cette modification est sans incidence sur l'orientation de gestion et le profil de risque et de rendement de votre SICAV.
- Si vous en acceptez les termes, cette Opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part. Suite au regroupement des catégories d'actions D et C, vous recevrez des actions C de votre SICAV en échange de vos actions D.
- Si toutefois cette modification ne vous convenait pas, il vous est possible de demander le rachat de vos actions sans frais et à tout moment, la SICAV ne facturant aucune commission de rachat.

2. LES MODIFICATIONS ENTRAINEES PAR L'OPERATION

- Profil de risque :
Modification du profil rendement/risque : NON
Augmentation du profil rendement/risque : NON
- Augmentation des frais : NON

Pour plus d'informations concernant les modifications entraînées par l'Opération, nous vous invitons à vous référer au tableau comparatif figurant en annexe de cette lettre.

3. LES ELEMENTS A NE PAS OUBLIER POUR L'INVESTISSEUR

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du prospectus et du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur de la SICAV « EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE ».

Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social d'ECOFI INVESTISSEMENTS ou sur son site internet (www.ecofi.fr).

Le prospectus de la SICAV « EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE » vous sera adressé dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande de l'actionnaire auprès de :

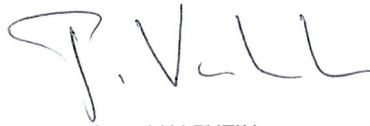
ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients

22 rue Joubert - 75009 PARIS

Tél : 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 - email : contact@ecofi.fr

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de prendre régulièrement contact avec votre conseiller.

Nous restons à votre disposition pour toute précision et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Pierre VALENTIN
Président du Directoire

ANNEXE 1

TABLEAU COMPARATIF DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE VOTRE SICAV

Caractéristiques	Action D	Action C
Codes ISIN	FR0010220129	FR0010219899
Devise de libellé	Euro	Euro
Souscripteurs concernés	Tous souscripteurs	Tous souscripteurs
Fractionnement	En millièmes	En millièmes
Date de périodicité de la valeur liquidative	Quotidienne	Quotidienne
Valeur d'origine	1 524,49 euros	1 524,49 euros
Affectation des sommes distribuables	<u>Résultat net :</u> Distribution <u>Plus-values nettes réalisées :</u> Capitalisation et/ou distribution	<u>Résultat net :</u> Capitalisation <u>Plus-values nettes réalisées :</u> Capitalisation
Commission de souscription	Néant	Néant
Commission de rachat	Néant	Néant
Frais de gestion fixes	1,196% TTC	1,196% TTC
Frais de gestion indirects	Néant	Néant
Commission de mouvement	Néant	Néant
Commission de surperformance	Néant	Néant

Annexe 2
CALCUL DE LA PARITE D'ECHANGE

A titre indicatif, si la date de référence retenue avait été le 24 octobre 2019, la fusion aurait été réalisée dans les conditions suivantes :

Valeur liquidative de l'action D de votre SICAV : 266,89 euros

Valeur liquidative de l'action C de votre SICAV : 392,95 euros

	Action D	Action C
Actif net (K€)	1 248 240,15 euros	31 339 789,29 euros
Nombre total d'actions	4 676,96	79 754,77
Valeur liquidative	266,89 euros	392,95 euros
Parité d'échange = $266,89/392,95 = 0,679$ actions avec une soulte de euros		

Ainsi, une action D de votre SICAV aurait donné droit à 0,679 actions C et à une soulte unitaire de 0,07 euros.

La parité d'échange définitive établie le jour de l'Opération se substituera à l'estimation faite préalablement à l'Opération.

Si en raison de la parité d'échange, les détenteurs d'actions D n'avaient pas droit à un nombre entier de millièmes d'actions C, ils recevraient le nombre entier de millièmes d'actions C immédiatement inférieur, ainsi qu'une soulte en espèces représentant la valeur de la fraction de l'action C formant rompu qui leur est due, évaluée comme indiqué ci-dessus.